

<b>DEPARTEMENT DU FINISTERE</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> <b>MONTS D'ARREE</b> <b>COMMUNAUTE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>  <b>Réunion ordinaire du 26 novembre 2024</b>
---	--

<b>Membres en exercice</b>	<b>Qui ont pris part à la délibération</b>	<b>Date de la convocation</b>	<b>Date d'affichage</b>
<b>31</b>	<b>26 + 5 pouvoirs</b>	<b>15 novembre 2024</b>	<b>15 novembre 2024</b>

<b>N° délibération</b>	<b>Objet</b>
<b>2024-083</b>	<b>Intégration des emprunts communaux Budget Eau</b>

Le 26 novembre 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

**Étaient présents :**

**BERRIEN :** Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

**BOLAZEC :** Coralie JEZEQUEL

**BOTMEUR :** Eric PRIGENT

**BRASPARTS :** Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND

**BRENNILIS :** Alexis MANAC'H

**HUELGOAT :** Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Claude MOREL, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS

**LA FEUILLEE :** Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

**LOPEREC :** Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

**LOQUEFFRET :** Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

**PLOUYE :** Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

**SAINT-RIVOAL :** Mickaël TOULLEC

**SCRIGNAC :** Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

**Pouvoirs :** Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Marie-Noëlle JAFFRE à Alexis MANAC'H, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Grégory LE GUILLOU à Arnaud COZIEN

**Secrétaire de séance :** Annie SALMAS

Rapporteur : Arnaud COZIEN

Le transfert de compétences relevant de SPIC à l'EPCI emporte la mise à disposition à titre obligatoire des immobilisations nécessaires à l'exercice de ce service, ainsi que le transfert des droits et obligations y afférents, notamment les emprunts) en application du principe selon lequel « l'emprunt suit le bien ».

Selon une position constante de l'administration, s'agissant des emprunts, ce transfert ne pose pas de difficulté dans la mesure où les emprunts affectés à un SPIC sont clairement individualisés dans le budget annexe M4.

Toutefois, dans le cas d'un budget unique « eau » et « assainissement » et d'emprunts globalisés, une répartition entre les futurs budgets annexes « eau » et « assainissement » de l'EPCI doit être opérée.

La commune doit notifier à tous ses cocontractants, en particulier à l'établissement bancaire, la substitution qui en découle.

Ceci conduit en pratique à modifier le contrat par avenant, l'EPCI en devenant titulaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1321-1 et L.1321-2

Vu les statuts de la communauté de communes et les compétences définies à l'article L.5214-16 du CGCT

Vu la liste des emprunts attachés au budget Eau fournie par les communes

Commune	Montant emprunté	Budget	Durée en années	Taux annuel	Date début emprunt	Périodicité
Brasparts	700 000	Eau	25	3,03	15/02/2023	Trimestrielle
Huelgoat	100 000	Eau	20	1,5	01/12/2016	Trimestrielle
Huelgoat	100 000	Eau	15	2,458	15/02/2015	Trimestrielle
La Feuillée	150 000	Eau	18	1,63	30/08/2015	Mensuelle
Lopérec	200 000	Eau	12	1,41	30/06/2016	Annuelle
Berrien	100 000	Eau	10	4,12	15/03/2024	Trimestrielle
Botmeur	80 000	Eau	25	3,77	15/01/2025	Trimestrielle

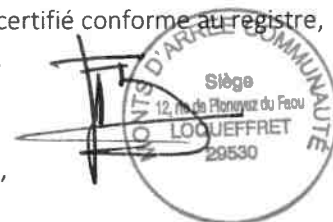
Il est proposé :

- De prendre acte du transfert des emprunts concernant la régie Eau à la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté
- D'autoriser le président à effectuer l'ensemble des formalités visant à substituer la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté aux communes et à signer les avenants avec les organismes bancaires.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Président,

La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 29 novembre 2024